

Jean-Paul Bravard , Guy Collilieux , Magda Maaoui
19 janvier 2011

Des Cafés

Le Rhône : nouvelles perspectives de gestion territoriale et environnementale

Débat "Le Rhône : nouvelles perspectives de gestion territoriale et environnementale" animé par Jean-Paul Bravard (Lyon 2) et Guy Collilieux (Compagnie Nationale du Rhône) le Mercredi 19 janvier 2011, de 18h à 20h, au Café de la Cloche (4 rue de la Charité, 69002 Lyon, m° Bellecour).

En 1921 est votée la Loi d'aménagement du Rhône. En 1933, la CNR [Compagnie Nationale du Rhône] voit le jour, sous l'égide d'Edouard Herriot et de Léon Perrier. C'est une société anonyme d'intérêt général fondée sur trois missions solidaires : la production, la navigation et l'irrigation.

En 1980, le Bas-Rhône est aménagé, les 3 missions sont fonctionnelles. Le Haut-Rhône est alors mis en travaux, selon des principes d'aménagement différents de ceux employés pour le Bas-Rhône. Quant à l'aménagement Saône-Rhin entamé en 1975, il est interrompu en 1997. Début des années 2000, des changements s'opèrent simultanément sur le marché de l'électricité : alors que depuis 1946, le monopole de production est détenu par EDF, la progressive ouverture du marché de l'électricité s'opère.

Quelle place doit-on accorder aux questionnements territoriaux dans cette réflexion menée sur le Rhône ?

Dès 1871, la question énergétique qui lui est intimement liée commence à se dessiner. Des capitaux suisses ayant ciblé le territoire opèrent selon une logique d'investissement précoce. Toutefois, ceux-ci sont freinés par les intérêts français qui craignent les capitaux germaniques. 1892 marque le lancement des travaux menés par EDF dans le cadre de l'essor de l'industrie et de l'aménagement du tramway à Lyon. Par ailleurs, l'aménagement hydroélectrique du Rhône est esquissé, selon une logique de morcellement spatial qui déplaît à la Chambre de Commerce de Lyon.

De plus, la Première Guerre Mondiale aggrave les carences énergétiques de la France. En 1919, le Parlement décide alors de confier l'aménagement du Rhône à un opérateur unique, afin d'éviter la concurrence, ainsi qu'un aménagement parcellisé aux résultats potentiellement médiocres. Une logique d'aménagement intégré est privilégiée par les décideurs, qui accordent également une place aux domaines de l'agriculture, des transports, et du développement. Ces mesures peuvent ainsi être qualifiées de démarches keynésiennes avant la lettre.

De 1937 à 1986, quarante-neuf ans d'aménagement du fleuve s'opèrent, tandis que les attentes des sociétés ne cessent d'évoluer. Dès les années 1950, la CNR prend en compte les enjeux environnementaux liés à l'aménagement du Rhône. Ainsi, elle entreprend en 1952 des travaux d'irrigation, afin de parer à l'abaissement de la nappe alluviale. Dès les années 1980, une

démarche environnementale se met peu à peu en place. Depuis le début des années 2000, on parle d'une démarche territoriale.

Cependant, la prise en compte des enjeux environnementaux vient avant tout de la communauté scientifique. Ainsi, dès 1978, des spécialistes de tous les compartiments de la biologie s'y attellent. C'est par exemple le cas du professeur de biologie A.L. Roux de l'Université Lyon 1, qui fonde l'équipe PIREN-Rhône chargée de travailler sur l'impact des barrages sur les fleuves. Ils élaborent le concept d'« hydro-système fluvial » : tous les éléments de la dimension faunistique et floristique sont en effet liés dans un système articulé par des flux sortant et entrants. Au départ, les débats sont avant tout théoriques, puis ils se concrétisent grâce à l'intervention de jeunes chercheurs, qui proposent des modes de gestion de l'environnement innovants, faisant intervenir des notions telles que « espaces de liberté » ou « espaces de mobilité ». Ce tournant aboutit à une synergie entre entreprises, scientifiques et aménageurs, et mène également à une articulation entre échelles régionale et internationale. L'élaboration du concept d'« infrastructure naturelle » et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 sont des outils législatifs qui permettent une gestion de l'eau, mise en œuvre dans le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse en 1995.

Dans le domaine du transfert des connaissances aux acteurs, il faut habituellement une dizaine d'années afin que certains concepts puissent être appliqués. Dans le cas du CNR, seulement cinq années ont été ainsi nécessaires dans le cadre de la gestion du Rhône.

La loi de 1976 relative à la protection de la nature met en avant l'importance des études environnementales dans les projets. Il s'agit d'un changement fort qui va modifier la philosophie d'actions héritée des décennies antérieures. Ultérieurement, le cadre réglementaire se durcit. C'est le cas de la loi Pêche de 1984 [Loi relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles], ou de la loi sur l'eau de 1992, ou du SDAGE [Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée-Corse]. Les administrations et collectivités locales sont également préoccupées par les enjeux relatifs à la qualité de l'eau : en 1968 sont créées les Agences financières de bassins devenues ensuite les agences de l'eau, la station d'épuration Lyon-Pierre-Bénite est construite en 1972, le Livre Blanc de la pollution du Rhône est publié en 1982 sous la direction d'Alain Pelosato.

Ces mesures constituent un tournant pour la qualité de l'eau du Rhône. Cependant, elles demeurent victimes d'une logique de parcellisation des éléments constitutifs du Rhône, où seule la qualité de l'eau compte, ce qui empêche d'appréhender les enjeux environnementaux de manière globale. L'approche fonctionnelle est en effet très récente, puisqu'elle date des années 1970. Par ailleurs, les débats ont considérablement influencé l'évolution du processus. C'est le cas dans les années 1987-1988 de la meilleure prise en compte de la dimension paysagère, incluant les composantes floristique et faunistique dans l'aménagement, grâce à l'amélioration des berges et des plantations. Cela « *explique pourquoi les usines hydroélectriques implantées dans le Haut-Rhône ressemblent aux jardins de Babylone* » [Collilieux].

Toutefois, les niveaux de technicité de ces mesures restent peu développés. Cela explique pourquoi la CNR a recours au CEMAGREF de Grenoble, qui se charge de la dimension paysagère, et aux hydrobiologistes de Lyon 1, qui se chargent de traduire le jargon pour les génie-civilistes. De même, les chutes hydro-électriques du Haut-Rhône ont fait l'objet de suivis scientifiques, au-delà des travaux du laboratoire PIREN, sur treize ans, de 1979 à 1992. Peu à peu, on envisage l'étroite association de la conception d'ouvrages et de leur suivi. En 1999, le Schéma Départemental de Vocation Piscicole du Fleuve Rhône [SDVP] est adopté.

Ce registre nouveau esquisse la future mise en valeur et la restauration du Rhône : les actions de revalorisation des berges sont entreprises, la végétation sert à des expériences de génie biologique.

En 1990, le Haut-Rhône enregistre une crue importante, tandis qu'en 1993-1994, c'est le Bas-Rhône qui en est victime. En 1995, le Ministre de l'Environnement Michel Barnier envoie aux autorités locales une lettre de commande afin d'entreprendre une étude sérieuse sur le Rhône, analysant l'occupation des sols, les crues et inondations, ainsi que les transports solides. En 2002, l'Etude Globale du Rhône arrive à échéance.

Les crues accumulent généralement les sédiments fins sur 180 kilomètres de berges du vieux Rhône de part et d'autre du chenal. Or, les communautés riveraines voulaient creuser le vieux Rhône afin de parer à ce type d'impact, ce qui représentait une grande erreur quant à l'écologie et au fonctionnement entier du fleuve. Des étudiants de maîtrise ont mis en évidence le fait que les endiguements du XIXe siècle menés afin de faciliter la navigation, par un effet différé 150 ans plus tard, avaient calibré le fleuve pour le passage des bateaux et provoquaient l'accumulation de sable sur les « marges ». Dès lors, les propositions de détruire les digues antérieurement construites se font peu à peu jour. Cette opération est une réussite à Pont-Saint-Esprit [Gard], et les demandes civiles de creusement de digues se font plus rares. Aujourd'hui, ces mesures doivent par ailleurs composer avec un changement de perception vis-à-vis de ces digues, à inclure dans une dimension patrimoniale, puisqu'aujourd'hui, elles font partie intégrante du patrimoine local.

Débat

La CNR a-t-elle mené une expérience en matière de mesures compensatoires pour créer des zones humides ?

Guy Collilieux : Oui. La Direction de l'Ingénierie se charge de ce type de mesures. De plus, des Opérations de Restauration de Milieux ont été menées. La CNR affiche une volonté de protéger la génétique végétale et les espèces aquatiques du Rhône.

Quelle est la situation actuelle de la pollution par les PCB dans le Rhône ?

Guy Collilieux : Les PCB concernent surtout les sédiments, cette pollution est un héritage qui est loin d'être négligeable et ne concerne pas que le fleuve mais est à intégrer à une échelle plus grande. Sur le bassin, des sources de pollutions sont vraisemblablement encore inconnues.

Vis-à-vis des travaux qui déplacent des sédiments, ils sont encadrés et font l'objet d'une recommandation en termes de qualité des sédiments.

Jean-Paul Bravard : La pollution PCB est un cas particulier illustrant un phénomène plus général, qu'il faut associer à la notion de « gisement ». Dès 2005, l'Ecole Nationale des Travaux Publics [ENTPE] entreprend des recherches afin de caractériser les métaux lourds contenus dans les sédiments et d'observer les pics de pollution industrielle. Il faut le rappeler, l'éventuel durcissement de la réglementation va probablement réduire les marges de manœuvre.

Un travail de reconnaissance des différents gisements de matériaux est-il entrepris ?

Jean-Paul Bravard : Les cailloutis anciens antérieurs aux digues ne sont pas pollués. De plus, ils sont à l'abri de la croissance d'activités chimiques enregistrée à Lyon dès les années 1860, dans le cadre de la Révolution industrielle.

Guy Collilieux : Au niveau analytique, la recherche des PCB n'est pas très ancienne, elle a évolué avec l'amélioration des techniques analytiques.

Est-ce qu'on peut rapprocher ce cas de l'aménagement de la Loire, qui a été fortement influencé par différents types de conflits ?

Jean-Paul Bravard : Le cas de la Loire a été influencé par des mouvements environnementalistes puissants. Par ailleurs, la politique locale s'est fédérée à des engagements environnementaux, comme dans le cas de la protection de la ville de Tours, ou du blocage de barrages dans les Cévennes. Dans la vallée du Rhône, il faut attendre les années 1960 pour qu'éclatent des conflits, mais il s'agit de l'acquisition foncière, dans un espace de petite propriété et de forte productivité agricole.

Guy Collilieux : la première source de conflit dans ce type de grands projets correspond à la phase d'acquisition foncière. Les ambitions d'un même projet peuvent aussi évoluer. La crue de 1990 à l'origine des revendications du Syndicat du Haut-Rhône reste dans les esprits mais des objectifs de valorisation touristique et environnementale sont largement développés. Le dialogue se doit d'être constant.

Face à l'augmentation du trafic fluvial qu'enregistre le Rhône, comment gérer la « liaison du Rhône au Rhin », surtout si le projet de jonction Saône-Moselle aboutit ?

Guy Collilieux : Il faut inclure dans cette réflexion la possibilité de capter le transport de marchandises par voie d'eau et le trafic reste conditionné par l'activité économique dont nous avons vu la récession récemment. Aujourd'hui, sur le fleuve sont réalisés en moyenne 95 000 éclusages par an. Un projet d'automatisation des écluses par téléconduite sera prochainement achevé. Pour l'instant, le seuil de saturation n'est pas atteint.

Quelles perspectives d'aménagement ont été adoptées dans le cadre du projet d'élargissement du Vieux-Rhône dans le Sud Lyonnais en partant de Pierre-Bénite ?

Guy Collilieux : Depuis 2001 des travaux ont été réalisés sur ce site par la CNR.

La production d'énergie liée au Rhône prend-elle en compte la politique nationale favorable au développement des énergies renouvelables ?

Guy Collilieux : la puissance installée est de 3000 Mégawatts et la production du Rhône représente environ 20 % de la production hydroélectrique française. Aujourd'hui, cette production est entrée dans une phase d'optimisation. Un projet vise à poursuivre la construction de petites centrales hydroélectriques sur le Rhône, ce qui permettrait de valoriser l'augmentation des débits réservés dans les Vieux-Rhône. L'option de l'éolien est également envisagée depuis le début des années 2000. Ces mesures sont entreprises afin de fiabiliser cette source d'énergie dont le caractère aléatoire suppose de miser simultanément sur plusieurs gisements. Le photovoltaïque est aussi en cours de développement sur des friches industrielles en priorité. La CNR engage une philosophie d'action basée sur le développement durable et l'accompagnement de projets.

Jean-Paul Bravard : Le photovoltaïque a déchaîné les ambitions d'opérateurs publics et privés. Cependant, il serait très regrettable de couvrir des hectares de bonnes terres agricoles avec du photovoltaïque, puisque c'est contraire aux principes du développement durable. La vraie solution serait de parvenir à freiner les ambitions et de zoner le territoire de manière intelligente.

Peut-on avoir un ordre d'idée de l'amplitude des variations de la berge que la construction des digues au XIXe siècle a entraînées ? Par ailleurs, l'aménagement actuel du Rhône est-il comparable à la naturalisation de la Baie du Mont Saint-Michel ?

Jean-Paul Bravard : Le fleuve qui s'étendait à l'origine sur une largeur cumulée comprise entre 300 m et 2 km dans les secteurs de tresses est devenu un chenal endigué d'environ 80 m de largeur en amont et de 200 m en aval. L'objectif actuel est de parvenir à le faire passer localement de 150-200 m à 500 m. Les travaux en cours dans la baie du Mont-Saint-Michel affectent un autre type d'environnement, mais la philosophie est un peu la même, celle d'utiliser l'énergie naturelle pour réhabiliter des espaces et un fonctionnement.

Guy Collilieux : On ne peut pas standardiser ce type de méthode. Il faut prendre en compte la particularité des sites et la diversité des enjeux. Il n'est donc pas question de faire n'importe quoi n'importe où.

Jean-Paul Bravard : Le Schéma Directeur qui est en vigueur prend actuellement acte de l'existence des maisons. Par ailleurs, l'essor de la notion de patrimonialisation s'accompagne d'une inversion de l'objet de ce type de démarches. Alors qu'au tournant du siècle, la construction de digues était vue comme une atteinte à l'environnement, ce sont aujourd'hui ces mêmes digues qui sont parfois l'objet de tentatives de patrimonialisation.

Y a-t-il eu des surprises lors de l'aménagement de zones de réhabilitation ou de zones humides ?

Guy Collilieux : La pression du castor a constitué un frein pour les travaux de génie biologique car ils coupaient les boutures que nous plantions

Jean-Paul Bravard : Les aménagements menés par la CNR ont permis la croissance de la diversité et de la densité des espèces d'oiseaux, du fait de la présence d'étendues d'eaux importantes et calmes. Par ailleurs, la chasse y est interdite. De ce fait, il est très fréquenté pendant les périodes de migration.

Lorsqu'on aborde l'ancrage local de CNR, cela signifie-t-il que la problématique sociétale rencontre les mêmes problématiques que celles propres au volet environnemental ?

Guy Collilieux : L'initiative de la Via Rhôna est une opération qui fait appel à du foncier, tout en privilégiant un rapprochement entre les territoires. Les collectivités par exemples les communautés de communes en sont maîtres d'ouvrage. Actuellement, seuls les volets financier, foncier et réglementaire sont aujourd'hui pris en compte. L'analyse des retombées de ce projet gagnerait à faire appel aux sciences sociales.

Compte rendu : Magda Maaoui (relu et amendé par les intervenants)

© Les Cafés Géographiques - cafe-geo.net